

## **PRIX DE LA RELÈVE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES**

La Faculté des sciences veut reconnaître les succès remarquables en cours de carrière d'un ou d'une de ses anciens ou anciennes. Elle vise ainsi un rapprochement avec ses anciens étudiants et étudiantes et une visibilité accrue des sciences en général. Ce prix sera accordé normalement à tous les 2 ans sur présentation d'une candidature jugée méritante.

### ***Nature du prix***

Les récipiendaires se verront remettre une plaque lors d'une cérémonie appropriée (p.ex. le Banquet de la Faculté).

### ***Admissibilité***

- Être titulaire d'un diplôme (baccalauréat, maîtrise, doctorat, diplôme, B.Sc.-B.Éd.) de l'Université de Moncton, campus de Moncton, et ce pour un des programmes de la Faculté des sciences;
- Être âgée ou âgé de 40 ans ou moins en date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année à laquelle est décerné le prix;
- Un membre du personnel à temps plein actuel ou retraité de l'institution n'est pas admissible.

### ***Présentation des candidatures***

Les départements, secteurs, anciens/anciennes, membres du corps professoral et les étudiants/étudiantes, par des moyens qu'ils jugeront appropriés, pourront proposer des candidatures au « Comité des prix » de la Faculté des sciences. Ces propositions exigeront tout simplement une lettre circonstanciée et le *curriculum vitae* de la personne proposée. Le Comité des prix pourra également considérer d'autres candidatures (p.ex. en se référant à une liste de nos anciens et anciennes que fournirait « Anciens et développement »).

### ***Modalités d'attribution***

Le « Comité des prix » proposera au Conseil de la Faculté des sciences la candidature retenue. Le Conseil recevra cette proposition et acceptera ou non (au vote secret) la recommandation du Comité (majorité absolue nécessaire).

### ***Critères d'évaluation***

Ce prix vise à reconnaître une contribution exceptionnelle à la société. Les critères qui peuvent être envisagés sont les suivants :

1. Rayonnement sur le plan régional, national et/ou international;
2. Collaborations avec l'Université de Moncton;
3. Engagement dans la communauté;
4. Leadership;
5. Innovation;
6. L'éthique professionnelle.

Adopté lors de la réunion du Conseil de la Faculté des sciences tenue le 7 février 2017.